

# PRÉPARER SA STRUCTURE AUX CONTRÔLES ET AUX INSPECTIONS

PAR LES AUTORITÉS EN CHARGE DE L'AUTORISATION  
DANS LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Les contrôles et inspections au sein des établissements et services sociaux et médico-sociaux génèrent parfois de l'appréhension, sachant que les suites données par les autorités qui en sont chargées peuvent avoir un impact important sur la structure. Ainsi ces contrôles, qu'ils soient programmés ou inopinés, peuvent-ils susciter incompréhensions et malentendus, alors même qu'ils sont inhérents à l'autorisation et qu'ils visent une amélioration continue de la qualité au bénéfice des usagers.

Ces contrôles et inspections constituent un enjeu fort pour les pouvoirs publics, plus particulièrement s'agissant du repérage et de la prévention des risques de maltraitance.

Pour les établissements et services, c'est un enjeu de dialogue et de responsabilité, au regard des différentes dimensions de leur activité. Ils peuvent s'y préparer.

La démarche d'inspection et de contrôle suit une méthodologie déterminée par les pouvoirs publics.

Ainsi, cette démarche peut être anticipée par les établissements et services, avec l'objectif qu'elle se déroule dans les meilleures conditions tant pour les contrôleurs que pour le gestionnaire.

A l'issue de la formation, les participants seront mieux à même de préparer leur structure au contrôle et à l'inspection d'un point de vue administratif et relationnel, mais aussi de gérer leurs suites administratives.

## OBJECTIFS

- Connaître les bases législatives et réglementaires de l'inspection et du contrôle : les droits et obligations
- Connaître le processus d'inspection et de contrôle et ses différentes étapes
- Comprendre les enjeux de l'inspection et du contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux
- Repérer les éléments clés de la préparation d'un contrôle ou d'une inspection et de la gestion de ses suites

## CONTENU

### Le cadre législatif et réglementaire

La compétence de contrôle des autorités en charge de l'autorisation : les fondements juridiques de l'inspection

Le rôle central du représentant de l'État et son pouvoir d'investigation

La notion de commanditaire de l'inspection / contrôle

La programmation annuelle des contrôles et les orientations en matière d'inspection, de contrôle et d'évaluation pour les Agences régionales de santé et les Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)

Les champs du contrôle

Les procédures à l'œuvre ; l'information d'autres autorités

### Le processus : de la visite sur site à la gestion des suites administratives de l'inspection

Représentations réciproques du contrôleur et du contrôlé ; rôle et place de chacun ; écoute et positionnement

Les différentes étapes et leurs spécificités :

- la visite sur site : visite inopinée ou programmée, lettre de mission et carte de contrôleur, documents tenus à disposition, limites, etc.
- la procédure contradictoire : principe, forme, délais
- la communication du rapport d'inspection : principe et limites
- les suites administratives (non contentieuses) : recommandations, injonctions, non respect des injonctions
- les suites pénales (contentieuses)



4 novembre 2015



Paris



316 €  
par personne

1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

## PUBLICS

- Cadres dirigeants de structures sociales et médico-sociales
- Présidents et administrateurs

## MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

### Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- exercices et études de cas
- échanges et mutualisation

## INTERVENANTE

- Directrice du secteur social et médico-social de la FEHAP

